CHAPKA ASSURANCES
Cliquez. Assurez. Voyagez.

GARANTIES

FRAIS MÉDICAUX · ASSISTANCE · BAGAGES · CAPITAL · RESPONSABILITÉ CIVILE

CAP **SANTÉ BUSINESS**

POLICE N° 4.089.032
SOUSCRITE PAR AVA AUPRÉS DE AIG EUROPE LTD

AIG

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
BAGAGES : PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION	
Maximum par Assuré et par an	2 000 €
Limitation des objets de valeur	1 000 €
Franchise par dossier	15 €
FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER	
En cas d'hospitalisation, appel obligatoire au centre d'assistance	Illimités : prise en charge au 1er euro, à concurrence appel obligatoire au centre d'assistance de 100% des frais réels pour les établissements agrées sans franchise Remboursement à concurrence de 90% des frais réels pour les établissements non agrées, franchise de 25€
Hors hospitalisation	Remboursement, à concurrence de 100% des frais réels
Franchise	—
Soins dentaires d'urgence à 100%	300 € maximum
FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE	
Plafonnés au Tarif de Convention	
Maximum en cas d'hospitalisation	1 000 000 €
Franchise par dossier hospitalisation	—
Maximum Hors hospitalisation	15 000 €
Franchise par dossier hors hospitalisation	—
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital Décès accidentel	8 000 €
Capital Invalidité permanente accidentelle	Jusqu'à 40 000 €
Franchise relative en cas d'invalidité	30 %

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	Frais réels
Transport de l'assuré au centre médical	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré	Frais réels
Prise en charge d'un titre de transport	Billet Aller / Retour
Prise en charge des frais de séjour pour un membre de la famille des assurés	50 € maximum par jour et par personne Maximum 500 €
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré	50 € maximum par jour et par personne Maximum 500 €
Retour des accompagnants	Billet Aller / Retour
Prise en charge des frais de séjour	50 € maximum par jour et par personne Maximum 500 €
Retour anticipé de l'Assuré	Billet Retour simple
Assistance juridique à l'étranger	Maximum 3 000 € par Assuré
Caution pénale à l'étranger	Maximum 7 500 € par Assuré
Avance de fonds	Maximum 500 € par Assuré
Transmission des messages urgents	Frais réels
Frais de recherche et de secours	Maximum 5 000 € par Assuré Maximum 25 000 € par événement

RESPONSABILITÉ CIVILE A L'ÉTRANGER

Maximum dommages corporels	4.500.000 €
Maximum dommages matériels	450 000 €
Franchise par sinistre	80 €

Chapka Assurances

68 bd de Port Royal - 75005 Paris
Tél. : 01 74 85 50 50 - Fax : 01 72 77 90 36

Société de courtage d'assurances
SAS au capital de 80 000 euros
N° de RCS : Paris B 441 201 035

Garantie financière et assurance RC conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des assurances
Inscrit à l'Orias N°07002147